

## REGLEMENT DU QUIZ

« Êtes-vous sûr de bien connaître le Japon ? »

Dans le cadre de la *Semaine japonaise*

### ARTICLE 1 : Le CDI

Les professeurs documentalistes du CDI du Lycée Polyvalent Jean-Moulin de Béziers organisent un quiz du **6 au 17 mars 2017**, durant la *Semaine japonaise* et la semaine précédente.

Le présent règlement définit les règles applicables pour ce jeu concours.

### Article 2 : LES PARTICIPANTS

La participation à ce quiz est ouverte à tous les élèves du Lycée Polyvalent Jean-Moulin de Béziers.

La participation est limitée à une participation par personne pendant toute la durée du jeu concours.

Concernant les personnes mineures, le jeu se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres participants. Si le cas se présente, les professeurs documentalistes se réservent le droit de juger de son droit ou non de bénéficier du lot gagné.

### Article 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer au quiz, chaque participant doit indiquer obligatoirement son prénom, son nom, sa classe, son téléphone.

Il doit également lire et accepter le règlement du jeu concours.

Les renseignements demandés sont à la libre et unique appréciation des professeurs documentalistes.

La semaine suivant la *Semaine japonaise*, les réponses au quiz ainsi que les noms des trois gagnants seront affichés au CDI et publiés dans *Moulin On Line*, le journal du Lycée Polyvalent Jean-Moulin de Béziers.

Les participants répondent aux questions posées dans le quiz qu'ils auront préalablement récupéré à l'accueil du CDI.

Dans le cas où une question attend plusieurs réponses, toute réponse incomplète sera jugée nulle.

1 point sera attribuée par réponse juste.

### Article 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Le nombre de bonnes réponses détermine les gagnants. Dans le cas où plus de trois personnes auraient le même nombre de bonnes réponses, un tirage au sort départagera les trois vainqueurs.

Les résultats du quiz seront disponibles au CDI à partir de la semaine suivant la *Semaine japonaise*.

### Article 5 : LES LOTS

Les lots remis au premier et deuxième gagnants seront un DVD au choix et un livre de cuisine japonaise pour chacun.

Le lot remis au troisième gagnant sera un DVD.

Les lots sont à retirer au CDI dans un délai maximum de **30 jours** suivant l'annonce des résultats.

**BONNE CHANCE A TOUS !**